

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2020

PROCES-VERBAL

Le cinq mars deux mille vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 28 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : 15

Messieurs Jacky ROTURIER, Denis NOËL, Jean-Jacques MARTIN, René BOUSSIRON et Madame Francette CHOVERO, Adjoints au Maire.

Mesdames Marie-José LÉONIE, Marie-Claire FILLIATREAU, Aude BORTOLI, Nadine HÉRAUD et Marie-Claude NOËL,

Messieurs Jacques DAVOUST, Jean-Paul ROY, Didier ROMAT, Joël MOUILLOT et André MATHIA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Madame Magalie DAUBE a donné procuration à Madame Nadine HERAUD,

Madame Danièle BOIS a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques MARTIN,

Monsieur Philippe FRUCHET a donné procuration Monsieur André MATHIA.

ETAIT ABSENT : 1

Monsieur Nicolas BERTAUD.

Monsieur Jean-Paul ROY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2020*.
- Décision du Maire.

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

- BUDGET COMMUNE
 - o Vote du Compte de Gestion 2019,
 - o Vote du Compte Administratif 2019,
 - o Affectation du résultat.
- BUDGET PÔLE COMMERCIAL
 - o Vote du Compte de Gestion 2019,
 - o Vote du Compte Administratif 2019,
 - o Affectation du résultat.
- BUDGET LOTISSEMENT LES LAURIERS
 - o Vote du Compte de Gestion 2019,
 - o Vote du Compte Administratif 2019,
 - o Affectation du résultat.
- Convention Fonds de Solidarité Logement 2020,
- Effacement de la dette – Créances éteintes,
- Subvention Tour Du Canton de l'Estuaire.

PERSONNEL

- Plan de formations Agents pour 2020.

- Questions diverses.

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 février 2020 a été adopté à l'unanimité, à 18 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, sans aucune modification.

oooooooooooooooooooo

FINANCES-MARCHES PUBLICS

DELIBERATION 01/05/03/2020 BUDGET COMMUNE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOËL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur SARRAZIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qui a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 02/05/03/2020 BUDGET COMMUNE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire doit céder la présidence de la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur ROTURIER, Maire, doit se retirer pour le vote du compte administratif,

Considérant que les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Considérant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant que le Compte de Gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 233 925.67 €	1 367 129.99 €
INVESTISSEMENT	463 533.97 €	870 416.01 €
RESULTAT	1 697 459.64 €	2 237 546.00 €

Monsieur le Maire indique que les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui indique une bonne gestion. Cependant les dépenses ont augmenté par rapport à 2018, il faudra donc être vigilant à l'avenir. De plus, les recettes liées à la taxe d'habitation vont disparaître.

Monsieur le Maire sort de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Denis NOEL fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, le compte administratif 2019 du budget communal, tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire revient en séance.

oooooooooooooooooooo

**DELIBERATION 03/05/03/2020
BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT**

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, adopte à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, l'affectation des résultats du fonctionnement sur le budget primitif Commune 2020 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	350.85 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	132 853.47 €
Résultat de clôture à affecter	133 204.32 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Solde cumulé de la section d'investissement	474 462.88 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	- 67 580.84 €

Besoin réel de financement

0.00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Compte R002)

133 204.32 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : Solde d'exécution	R1068 :
	133 204.32 €		

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 04/05/03/2020

BUDGET POLE COMMERCIAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur SARRAZIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qui a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à (18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION), le compte de gestion du budget Pôle Commercial Développement Economique dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 05/05/03/2020
BUDGET POLE COMMERCIAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire doit céder la présidence de la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur ROTURIER, Maire, doit se retirer pour le vote du compte administratif,

Considérant que les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Considérant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant que le Compte de Gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 626.77 €	44 512.16 €
INVESTISSEMENT	46 392.32 €	38 783.94 €
RESULTAT	101 019.09 €	83 296.10 €

Les dépenses sont supérieures aux recettes car des travaux ont dû être réalisés et le montant des amortissements a augmenté suite à une actualisation par Monsieur le Percepteur.

Monsieur MATHIA souligne que le résultat est déficitaire.

Monsieur le Maire sort de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Denis NOEL fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte (18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) le compte administratif 2019 du Budget Pôle Commercial Développement Economique, tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire revient en séance.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 06/05/03/2020
BUDGET POLE COMMERCIAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, adopte à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, l'affectation des résultats du fonctionnement sur le Budget primitif Pôle Commercial Développement Economique 2020 et comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2019

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 4 058.05 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	- 6 056.56 €
Résultat de clôture à affecter	- 10 114.61 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 7 608.38 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Besoin réel de financement	7 608.38 €

Le résultat de fonctionnement est déficitaire.

Aucune affectation n'est possible	
Déficit reporté (Compte D002)	- 10 114.61 €

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 07/05/03/2020

BUDGET LOTISSEMENT LE BARAIL « LES LAURIERS »

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Monsieur SARRAZIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qui a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à (18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION), le compte de gestion du budget Lotissement Le Barail Les Lauriers dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 08/05/03/2020
BUDGET LOTISSEMENT LE BARAIL « LES LAURIERS »
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire doit céder la présidence de la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur ROTURIER, Maire, doit se retirer pour le vote du compte administratif,
Considérant que les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Considérant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant que le Compte de Gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	227 060.61 €	353 248.93 €
INVESTISSEMENT	465 047.20 €	97 242.32 €
RESULTAT	692 107.81 €	450 491.25 €

Le rapporteur informe que la vente des 5 lots, au 31 décembre 2019, se retrouvent en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire sort de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Denis NOEL fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte (18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) le compte administratif 2019 du budget Lotissement Le Barail Les lauriers, tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire revient en séance.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 09/05/03/2020
BUDGET LOTISSEMENT LE BARAIL LES LAURIERS
AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Adopte à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, l'affectation des résultats du fonctionnement sur le budget primitif Lotissement Le Barail Les Lauriers 2020 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2019, Doit se prononcer sur l'affectation des résultats du fonctionnement sur le budget primitif 2020 comme proposé par la commission finances :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	126 187.67 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	0.65 €
Résultat de clôture à affecter	126 188.32 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 367 804.88 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Besoin réel de financement	367 804.88 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (Compte R002)	126 188.32 €
---	--------------

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 10/05/03/2020

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que la participation financière prévisionnelle pour l'année 2020 de la commune de Berson est de :

766.92 €, soit 0.42 € par habitant pour le Fonds Logement.

La commune sera destinataire du bilan des interventions de son territoire, mises en œuvre par le Fonds de Solidarité Logement.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION émet un avis favorable pour le paiement de cette participation au Fonds Logement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Fonds de Solidarité Logement pour 2020.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 11/05/03/2020

EFFACEMENT DE LA DETTE – CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de l'émission par la trésorerie de Blaye, de 2 décisions de la commission de surendettement concernant :

Factures de règlement périscolaire et restaurant scolaire, d'un montant de 862.35 euros (huit cent soixante-deux euros et trente-cinq cents) et d'un montant de 864.00 euros (huit cent soixante-quatre euros).

Motif d'irrecouvrabilité : Poursuites effectuées et infructueuses.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable à l’effacement de la dette pour ces 2 dossiers pour un montant total de 1 726.35 € (millesept cent vingt-six euros et trente-cinq cents) et autorise Monsieur le Percepteur à effectuer le nécessaire à cette régularisation.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 12/05/03/2020
SUBVENTION TOUR DU CANTON DE L’ESTUAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal la participation de la commune pour la 30^{ème} édition du Tour du Canton de l’Estuaire le samedi 28 mars prochain.

L’arrivée de la 1^{ère} étape aura lieu à Berson.

Une demande de participation financière de 2 500.00 € (deux mille cinq cents euros) a été déposée à la Mairie.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION émet un avis favorable au versement d’une subvention de 2 500.00 € (deux mille cinq cents euros) pour la 30^{ème} édition du Tour du Canton de l’Estuaire 2020.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 13/05/03/2020
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal que l’USEP a mentionné ses difficultés financières lors du dernier conseil d’école du mois de février.

Il est demandé au conseil municipal de verser une avance sur la subvention demandée par l’association pour l’année 2020.

Cette année, celles-ci ne seront étudiées par la nouvelle équipe, qu’après les élections municipales.

Le rapporteur explique que cette association effectue plusieurs activités avec les enfants de l’école et il propose au conseil municipal de verser la somme de 350.00 € (trois cent cinquante euros) d’avance, soit la moitié de la subvention annuelle.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS (Messieurs MATHIA et FRUCHET), émet un avis favorable au versement d’une avance de subvention de 350.00 €(trois cent cinquante euros) à l’association USEP.

oooooooooooooooooooo

PERSONNEL

PLAN DE FORMATIONS DES AGENTS 2020

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Madame la Directrice Générale des Services présente le plan annuel de formations des agents de la collectivité pour l'année 2020.

PROGRAMME DE FORMATION DES AGENTS POUR L'ANNEE 2020

<i>INTITULE DE FORMATION</i>	<i>AGENTS</i>
Faire valoir son projet auprès des décideurs, plaider en faveur des bibliothèques	1
La bibliothèque innovante, actrice de la vitalité d'un territoire	1
Dégradation de la chaussée	2
Taille des arbres et des fruitiers	2
Journée d'actualités sur les élections	2
Arrêté de voirie et convention de voirie	1
Animateurs des gestes qui sauvent	8
La gestion de l'inventaire	2
La réglementation sur les habilitations Caces travail en hauteur	1
SIAP 1 (Assistant de Prévention)	1
Journée Egalim	2
Journée loi de finances 2020	2
Journée réforme de la FPT	2
Q1 2020 Agence Postale Communale	1
Communicabilité des documents	2
Journée d'actualités élections	3
Procédure d'état civil en matière de Décès	1
Procédure d'état civil en matière de mariage et pacs	1
Rectification administratives en état civil	1
Les fondamentaux en état civil	1
Connaissance du monde des sourds	1
Asseoir son autorité pour gérer les comportements de 6-12 ans	2
Vivre ensemble et la régularisation des conflits entre enfants	3

Il est prévu 50 jours de formation au total, pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Monsieur ROMAT demande quel est le coût de ces formations ?

Madame la DGS lui indique quelles sont gratuites car elles sont en partenariat avec le CNFPT de la Gironde.

Le conseil municipal prend connaissance du plan de formation des agents pour l'année à venir.

oooooooooooooooooooo

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé 2 compromis de vente pour le lotissement Les Lauriers :

- Lot 20 : 612 m² : 42 840.00 € : Madame et Monsieur HAUFF
- Lot 03 : 790 m² : 55 300.00 € : Monsieur JEMII

Cinq autres lots sont en cours de signature.

- Elections Municipales Dimanche 15 mars prochain :
Prévision des participants à la tenue des bureaux de vote.
Une réunion de préparation sera proposée en fin de semaine.
- Monsieur Denis NOËL rappelle que l'emprunt concernant le lotissement Les Lauriers est couvert annuellement par la vente de 3 ou 4 lots, et qu'il a été vendu 28 lots en 2019.
- Monsieur le Maire remercie Madame Carole JEAN, du service Finances, et Madame SAMAZEUILH, la DGS, pour la bonne tenue des comptes financiers de la commune.
- Madame LÉONIE demande si la propreté des tables du Foyer Rural peut être vérifiée à chaque location au moment de l'état des lieux, car souvent elle retrouve lors d'activités des tables sales.
- Monsieur MATHIA fait le bilan de ces 6 années de conseiller municipal :
« Je trouve dommage qu'une commune de 1 850 habitants soit gérée de telle manière, en particulier financièrement : on ne voit que les exercices annuels, et pas l'évolution sur plusieurs exercices. La capacité d'autofinancement est passée, par exemple, entre 2009 et 2019 de 22 299.00 € à 10 621.00 € en 2019, soit une baisse de 10 000.00 € en 10 ans. On passe d'un très grand positif, qui n'était pas justifié à mon sens, à un déficit de 8 000.00 €. Les finances ne peuvent pas s'apprécier d'année en année, elles s'apprécient au moins sur une mandature, voire sur plusieurs mandatures. Sur les sites des communes, on vous montre l'évolution des lignes de financement sur une mandature et je trouve ça tout à fait normal. Si j'ai dit il y a 6 ans que je trouvais que la commune n'avait pas de projet, je trouve qu'aujourd'hui elle n'a toujours pas de projet. »

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne va pas faire de commentaires, que ce n'est ni le lieu ni le moment. Il remercie simplement Monsieur MATHIA.

- Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour le travail effectué et la collaboration pendant cette mandature. Il rappelle que cela représente beaucoup de temps passé et un engagement à long terme.

Il remercie aussi les adjoints qui ont effectué une réunion de travail tous les 15 jours, parfois toutes les semaines, pour la bonne marche et la bonne continuité de la commune. Et cela a été effectué sans regret.

Il remercie également les conseillers municipaux pour le temps passé pendant ces 6 années, car c'est un engagement important, sachant que le bénévolat est de plus en plus difficile à trouver de nos jours.

Un grand merci à tous, pour tous les Bersonnais, pour cette bonne collaboration.

oooooooooooooooooooo

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 05 MARS 2020 :

BUDGET COMMUNE DELIBERATION 01/05/03/2020 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

**DELIBERATION 02/05/03/2020
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**DELIBERATION 03/05/03/2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**BUDGET POLE COMMERCIAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DELIBERATION 04/05/03/2020
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

**DELIBERATION 05/05/03/2020
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**DELIBERATION 06/05/03/2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**BUDGET LOTISSEMENT LE BARAIL « LES LAURIERS »
DELIBERATION 07/05/03/2020
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

**DELIBERATION 08/05/03/2020
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**DELIBERATION 09/05/03/2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**DELIBERATION 10/05/03/2020
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2020**

**DELIBERATION 11/05/03/2020
EFFACEMENT DE LA DETTE – CREANCES ETEINTES**

**DELIBERATION 12/05/03/2020
SUBVENTION TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE**

**DELIBERATION 13/05/03/2020
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USEP**

oooooooooooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

oooooooooooooooooooo

ROTURIER	Jacky	Le Maire	
NOEL	Denis	1 ^{er} Adjoint	
CHOVERO	Francette	2 ^{ème} Adjoint	
MARTIN	Jean-Jacques	3 ^{ème} Adjoint	
DAUBE	Magalie	4 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Nadine HERAUD
BOUSSIRON	René	5 ^{ème} Adjoint	
FILLIATREAU	Marie-Claire	Conseillère Municipal	
ROMAT	Didier	Conseiller Municipal	
LEONIE	Marie-José	Conseillère Municipal	
BOIS	Danièle	Conseillère Municipal	Procuration donnée à Jean-Jacques MARTIN
BORTOLI	Aude	Conseillère Municipal	
ROY	Jean-Paul	Conseiller Municipal	
MOUILLOT	Joël	Conseiller Municipal	
BERTAUD	Nicolas	Conseiller Municipal	Absent
HERAUD	Nadine	Conseillère Municipal	
DAVOUST	Jacques	Conseiller Municipal	
MATHIA	André	Conseiller Municipal	
NOEL	Marie-Claude	Conseillère Municipal	
FRUCHET	Philippe	Conseiller Municipal	Procuration donnée à André MATHIA